

Le sort des Canadiens-français est uni pour toujours, dans ce pays, aux Anglais protestants, et nous ne pouvons prospérer comme peuple sans pratiquer le plus grand respect pour toutes les croyances et pour toutes les races ; c'est dire que la minorité de cette province devra recevoir les mêmes égards et obtenir les mêmes droits, si le pays devient indépendant, que les autres minorités des provinces sœurs. Notre devise écrite en lettres d'or dans la constitution que nous nous donnerons, comme peuple indépendant, devra être—JUSTICE EGALE A TOUS ET POUR TOUS.

Notre clergé catholique pourrait jouer un rôle suffisant et raisonnable, s'il acceptait la pensée si juste, si sage et si essentiellement chrétienne du grand évêque de St-Paul, Mgr Ireland—“ l'Eglise est faite pour le peuple et non le peuple pour l'Eglise. ” Ce qui veut dire que, suivant l'impulsion sage et hautement politique donnée par l'illustre Léon XIII à l'Eglise catholique, celle-ci attire le peuple à elle en respectant et faisant respecter, par une prudente tolérance, toutes les aspirations légitimes, au lieu de les repousser par une imprudente sévérité, qui ne convient pas à notre siècle. Comme Léon XIII, les évêques des Etats-Unis ignorent avec intention les partis politiques et ne demandent pas à un catholique s'il est démocrate ou républicain, libéral ou monarchiste. Cette tolérance intelligente, basée sur la justice chrétienne, a ramené l'ordre où existait le désordre, la charité où régnait la haine, la paix des consciences ou l'inquiétude troublait les âmes et amenait l'éloignement avec l'indifférence.

CONCLUSIONS

Laissez-moi résumer mes observations, afin d'éviter tout malentendu dans l'esprit de ceux qui m'ont écouté et surtout dans l'esprit de ceux qui liront ce que j'ai dit, soit dans le texte même de mon discours, soit dans les comptes rendus des journaux.

1o Le temps est arrivé de mettre fin pacifiquement au *statu quo*, en réclamant constitutionnellement notre indépendance, par tous les moyens, même les plus énergiques, qui sont à notre disposition.

2o Quelque avantageuse que puisse être notre union politique avec les Etats-Unis d'Amérique, je conseille de ne la demander qu'après que nous aurons joui de notre indépendance quelque temps et seulement si nous arrivons à la conviction qu'elle est nécessaire à notre prospérité.